

**Répartition de subventions dans le domaine
de la création et de la diffusion culturelles**

Rapport n° CP/2013/219

Service gestionnaire :

Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre des activités culturelles ainsi qu'une série de propositions qui s'inscrivent dans le cadre de la Charte départementale des festivals.

1 – Activités culturelles

Le Conseil Général contribue à la réalisation de diverses manifestations et activités culturelles.

En annexe jointe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion pour un montant de 54 960 €.

2 – Festivals

Lors de l'assemblée plénière du 22 juin 2009, le Conseil Général a approuvé la Charte des Festivals du Bas-Rhin.

Cette charte exprime les principes qui régissent le dialogue entre le Département, les collectivités et les organisateurs de festivals.

Une grille d'appréciation s'attache à analyser chaque projet de festival autour de thématiques incontournables : le développement durable, la vie artistique, les spectateurs, la vie associative, la transmission, la culture régionale ou encore les questions liées à son économie.

En application à cette Charte, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion pour un montant de 677 752 €.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 21043 | 65-6574-3110 | 172 000,00 € | 129 680,00 € | 54 960,00 € |
| 31845 | 65-65734-3110 | 55 680,00 € | 55 680,00 € | 55 680,00 € |
| 30311 | 65-6574-3110 | 686 083,00 € | 686 083,00 € | 622 072,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 54 960 € au titre de l'aide aux activités culturelles
- 677 752 € au titre de l'aide aux festivals.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- Un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais,
- Le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

Dans les deux cas, les associations devront produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions financières 2013 à conclure entre le Département et les structures conventionnées, selon le modèle annexé au règlement financier départemental ainsi que la convention pluriannuelle MUSICA.

Le versement de ces subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans chaque convention :

- Pour l'association MUSICA : acompte de 50 % à réception de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2013-2015 signée et versement du solde au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1,

- Pour la Société des Amis de Musique de Strasbourg : un premier versement de 100 000 € à réception de la convention signée et versement du solde au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1,

- Pour le relais culturel de Haguenau, l'association culturelle d'Obernai, les associations Décibulles, Arts et Lumières en Alsace, Espace Rohan, Summerlied, Zone 51, Jazz d'Or, Strasbourg Méditerranée : versement en une fois à réception de la convention signée.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL